

03.03.2016 – 15:48 Uhr

Le congé de paternité est une nécessité actuelle

Zurich (ots) -

25. février 2016 , Thomas Weibel, Verbandspräsident Schweizer Kader Organisation SKO temps de travail, vacances, Égalité, rémunération salaire frais

L'ASC soutient un congé de paternité de deux semaines. Il représente un signal en matière de politique familiale concernant l'équilibre entre vie familiale et professionnelle et vise à promouvoir les femmes en tant que travailleuses indépendantes.

Les attentes de l'Association suisse des cadres

Dans sa charte sociale, l'ASC postule le soutien à un congé de paternité de deux semaines. L'accent devrait être mis sur des solutions dans les conventions collectives de travail ou au niveau des entreprises et le sens des responsabilités concernant la prise des vacances ou des congés non payés devrait également être exigé. Les besoins sont établis, car une enquête représentative menée à l'été 2015 montre que plus de 80% de la population suisse est favorable à un congé de paternité.

L'initiative parlementaire du conseiller national PDC Martin Candinas qui souhaite introduire deux semaines de congé de paternité est actuellement en discussion. Le financement doit être assuré par le biais des allocations pour perte de gain (APG), à l'instar de l'assurance maternité.

La position de l'ASC

La Commission de la sécurité sociale et de la santé publique (CSSS) du Conseil national compétente a approuvé l'initiative en avril 2015. Le communiqué de presse relatif à cette décision retient qu'un tel congé est indiqué pour des raisons liées à la politique familiale et que la Commission le juge compatible avec la politique sociale. Cette position est aussi partagée par l'ASC. La commission homologue du Conseil des États n'a pas suivi cette décision. Elle a essentiellement insisté sur les coûts du modèle d'environ 200 millions de francs et sur le besoin de financement équivalent à 0,06 pour cent du salaire. Le Conseil fédéral ayant décidé une réduction du taux de cotisation APG dès 2016, il ne serait pas indiqué de grever de nouveau davantage le fonds APG et donc l'économie avec un congé de paternité.

La CSSS-N a rediscuté cette affaire en janvier 2016. Cette fois-ci, le congé de paternité de deux semaines n'a plus été en mesure d'obtenir une majorité et son refus a été recommandé au Conseil national. Le Conseil national a encore la possibilité de suivre la proposition de la minorité de la Commission et de corriger cette décision, vraisemblablement durant la session spéciale fin avril.

Équilibre entre vie familiale et professionnelle - pour les femmes et les hommes

Le congé de paternité constitue un signal en matière de politique familiale concernant l'équilibre entre vie familiale et professionnelle et vise à promouvoir les femmes en tant que travailleuses indépendantes. Il serait par ailleurs inquiétant si la question devait être reprise dans le cadre d'une initiative populaire. L'ASC attend du Conseil national et du Conseil des États qu'ils approuvent l'initiative en faveur du congé de paternité. La procédure parlementaire prévoit la possibilité d'une optimisation du projet au cours d'une deuxième phase de la consultation. Dans le cas concret du congé de paternité, il serait alors possible de trouver un équilibre entre la durée, le financement, la prestation personnelle des personnes concernées et les solutions des entreprises.

- Tout savoir sur le thème de l'égalité et de la diversité

link: <http://www.cadres.ch/themes/egalite/>

L'Association suisse des cadres ASC

L'Association suisse des cadres représente les intérêts économiques, politiques et sociaux des cadres suisses. Elle se définit comme un centre de compétences pour les cadres de toutes branches et propose à ses membres de nombreuses prestations dans les domaines de la formation, de la gestion de carrière, ainsi que des services juridiques, financiers et d'assurances.

Les membres disposent de l'accès à un précieux réseau national et régional de contacts et de relations.

L'ASC possède une longue tradition et de l'influence: fondée en 1893 en tant que «Société suisse des contremaîtres», elle compte aujourd'hui plus de 12 000 membres. L'Association est active dans tout le pays et elle ne dépend d'aucun parti politique.

Depuis 2009, l'ASC est membre à part entière de la confédération européenne des cadres CEC European Managers, l'organisation faitière européenne de toutes les organisations de cadres, basée à Bruxelles. www.cadres.ch

Contact:

Jürg Eggenberger

Directeur
Association suisse des cadres ASC
T +41 43 300 50 50
j.eggenberger@sko.ch

Association suisse des cadres ASC
Case postale, 8042 Zurich
Schaffhauserstrasse 2, CH-8006 Zurich
T +41 43 300 50 50
info@cadres.ch
www.cadres.ch

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100002686/100784846> abgerufen werden.